

# TAUX D'INTÉRÊT PRESCRITS DES CINQ DERNIÈRES ANNÉES

ANNÉES	IMPÔT EN SOUFFRANCE		IMPÔT À RECEVOIR (SOCIÉTÉ)		IMPÔT À RECEVOIR (AUTRE QUE SOCIÉTÉ)		AVANTAGES IMPOSABLES ET PRÊT À UNE PERSONNE LIÉE	
	FÉDÉRAL	QUÉBEC	FÉDÉRAL	QUÉBEC	FÉDÉRAL	QUÉBEC	FÉDÉRAL	QUÉBEC
<b>2016</b>								
4 <sup>e</sup> trimestre								
3 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,10 %	3 %	1,10 %	1 %	1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,10 %	3 %	1,10 %	1 %	1 %
1 <sup>er</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,10 %	3 %	1,10 %	1 %	1 %
<b>2015</b>								
4 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,10 %	3 %	1,10 %	1 %	1 %
3 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,10 %	3 %	1,10 %	1 %	1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,40 %	3 %	1,40 %	1 %	1 %
1 <sup>er</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,40 %	3 %	1,40 %	1 %	1 %
<b>2014</b>								
4 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,40 %	3 %	1,40 %	1 %	1 %
3 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,40 %	3 %	1,40 %	1 %	1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,25 %	3 %	1,25 %	1 %	1 %
1 <sup>er</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,25 %	3 %	1,25 %	1 %	1 %
<b>2013</b>								
4 <sup>e</sup> trimestre	6 %	6 %	2 %	1,25 %	4 %	1,25 %	2 %	2 %
3 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,25 %	3 %	1,25 %	1 %	1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,30 %	3 %	1,30 %	1 %	1 %
1 <sup>er</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,30 %	3 %	1,30 %	1 %	1 %
<b>2012</b>								
4 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,30 %	3 %	1,30 %	1 %	1 %
3 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,30 %	3 %	1,30 %	1 %	1 %
2 <sup>e</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,50 %	3 %	1,50 %	1 %	1 %
1 <sup>er</sup> trimestre	5 %	6 %	1 %	1,50 %	3 %	1,50 %	1 %	1 %

## LIMITATION

Les documents présentés sur le site internet de FBL sont présentés à titre informatif seulement. Ceux - ci ne constituent pas des avis juridiques ni des opinions relativement aux sujets qui y sont traités. La présentation de ces renseignements ne crée aucune relation entre FBL et le destinataire de l'information. FBL ne donne aucune garantie quant à l'exactitude, l'intégralité ou la mise à jour des documents contenus sur ce site internet. Nous vous conseillons de contacter votre professionnel avant de vous prévaloir des documents diffusés sur ce site web ou pour obtenir plus de renseignements.